

## Réponse au questionnaire de l'Association des bibliothécaires français (ABF) et de Bibliothèques sans frontières (BSF)

### *Les bibliothèques publiques*

Nous partageons largement l'analyse de l'Association des bibliothécaires français et de Bibliothèques sans frontières sur le rôle irremplaçable des bibliothèques publiques – c'est la raison pour laquelle mon programme culturel comporte une mesure sur les bibliothèques.

La bibliothèque publique est devenue la clef de voûte de l'action culturelle dans les territoires. Lieu de transmission de la culture et du savoir, lieu également d'expression du pluralisme, elle se réinvente en équipement aux fonctions multiples, invitant aussi bien au partage qu'à la lecture individuelle.

À travers ses différentes mues, la bibliothèque demeure l'outil privilégié des politiques de démocratisation culturelle. Dans les établissements municipaux comme dans les services de documentation universitaire, un renouvellement des pratiques et des modèles professionnels s'est opéré, aiguillé par une exigence accrue de médiation et d'accessibilité. A la faveur de l'élargissement de leurs missions, les bibliothèques participent désormais des projets locaux de développement et des politiques de cohésion sociale. Ce mouvement est à poursuivre. Après l'émergence des médiathèques dans les années 1980, puis le tournant numérique des années 2000, la prochaine décennie doit être, pour les bibliothèques françaises, celle d'une révolution de l'accès.

### *Élargir les horaires d'ouverture*

Pour que la culture puisse devenir pour tous vecteur d'émancipation, la bibliothèque a un rôle central à jouer. C'est pourquoi j'ai souhaité inscrire, parmi les mesures de mon programme, l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Les bibliothèques sont moins ouvertes en France qu'à l'étranger : 41 h par semaine dans les grandes villes, contre 98 h à Copenhague. C'est une inégalité fondamentale : ce sont ceux qui n'ont pas accès, chez eux, dans leur famille, à la lecture ou à une activité culturelle, qui en pâtissent le plus. Des contrats seront passés entre l'État et les collectivités locales pour la prise en charge des dépenses de personnel supplémentaires liées à l'ouverture en soirée et le dimanche.

Il est de la responsabilité des élus locaux de porter dans leurs territoires cette grande réforme. Mais il est de la responsabilité de l'État de mettre en place les conditions de sa réussite. L'impulsion politique en la matière est décisive : l'État doit convaincre autant qu'accompagner. Je demanderai au ministre de la culture de désigner un « ambassadeur de la réforme », une personnalité culturelle bénéficiant de relais auprès des élus locaux, qui sera garant de sa mise en œuvre.

Enfin, ouvrir plus – et mieux – les bibliothèques implique de faire preuve de méthode. Méthode dans le dialogue social afin d'accompagner au mieux les professionnels dans l'adaptation du service public aux besoins des populations. Méthode également dans

la détermination concertée tant des objectifs à atteindre (les horaires pertinents) que des moyens à mobiliser.

#### *Favoriser une diversification des publics*

L'élargissement des horaires d'ouverture ne se suffira pas à lui-même. Pour parvenir à une diversification des publics, il convient de permettre aux bibliothèques de s'affirmer dans leurs missions de médiation. L'accent doit être porté, dans la formation et le recrutement des professionnels, sur ces objectifs de développement des publics et de diversification des services.

#### *Poursuivre le maillage du territoire*

Les piliers de la politique de lecture publique doivent être confortés, qu'il s'agisse du soutien de l'État aux collectivités territoriales (aides à l'investissement de la dotation globale de décentralisation et contrats territoire-lecture) ou de son accompagnement méthodologique, à travers l'expertise des directions régionales des affaires culturelles en lien avec les structures régionales pour le livre. Ce dispositif a permis d'accompagner les collectivités territoriales dans le développement et la modernisation du réseau français de lecture publique. Le maillage du territoire est à poursuivre en veillant à privilégier l'échelon pertinent.

Par ailleurs, l'État doit être attentif quant à la préservation des missions et des moyens des bibliothèques départementales de prêt qui constituent un levier décisif en matière d'animation et de renforcement des lieux de lecture sur l'ensemble du territoire.

#### *Garantir le pluralisme*

À l'heure où les modes de représentation traditionnels sont en crise, les institutions culturelles, et notamment ces nouvelles maisons de la culture que sont les bibliothèques, peuvent constituer des lieux emblématiques où se redéfinit un sentiment d'appartenance commune et où se perpétue un esprit de dialogue et de débat citoyen. Pour garantir cette fonction des bibliothèques, il importe de les préserver de tout risque de censure ou d'atteinte à leur liberté d'action, notamment de la part de pouvoirs locaux qui ne seraient pas convaincus de cela. J'y veillerai personnellement.

#### *Accompagner le développement des pratiques numériques*

En matière d'accompagnement des pratiques numériques, les bibliothèques ont aussi bien à favoriser l'acquisition des compétences numériques par le plus grand nombre et lutter contre toutes les formes de fracture numérique, qu'à habituer les jeunes générations, exposées dans leurs années de formation à la culture de la gratuité dominante sur internet, à avoir recours à l'offre légale.

L'État doit continuer à accompagner le développement du prêt numérique et veiller à ce que celui-ci s'effectue en respectant un équilibre entre exigence d'accès, impératif de rémunération des auteurs et caractère soutenable pour les budgets publics. Au-delà du livre, l'État doit faciliter le développement de l'offre numérique audiovisuelle et musicale des bibliothèques.